



Guéret, le 27 juillet 2017

Communiqué de presse

Élection municipale partielle complémentaire d'ARS les dimanches 30 juillet et 6 août 2017

À la suite de 9 démissions et en application de l'article L. 258 du Code électoral, il convient de compléter le conseil municipal.

La date de convocation des électrices et des électeurs a été fixée par arrêté du Préfet de la Creuse en date du 4 juillet 2017.

Le 1^{er} tour a été fixé au dimanche 30 juillet 2017 et l'éventuel second tour aura lieu le dimanche 6 août 2017.

Contact Presse : Jean-François RENGAR - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfet de la Creuse



Préfet 23